

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT DE LA CME

55, boulevard Diderot  
CS 22 305  
75610 PARIS Cedex 12  
Standard :  
01 40 27 30 00

**Note à l'attention de :**

Mesdames et Messieurs les directeurs des groupes hospitaliers  
Mesdames et Messieurs les présidents de CMEL et de la CCM

Le 11 avril 2024

**Objet : Révision des effectifs hospitaliers au titre de l'année 2025**

Madame, Monsieur,

La révision des effectifs de PH est une composante centrale de la mise en œuvre du projet médical de l'AP-HP et de ses Groupes Hospitaliers. La politique de titularisation des praticiens, aboutissement de cette procédure, constitue en effet un levier majeur d'attractivité de notre institution et contribue à la promotion des carrières et à la stabilité des équipes médicales.

La présente note a pour objet de rappeler les principaux enjeux de la révision des effectifs 2025 et les étapes de sa mise en œuvre.

**I. Principaux enjeux stratégiques**

L'objectif institutionnel d'encourager le déroulement de carrières médicales d'excellence au sein de l'AP-HP repose pour partie sur notre capacité à permettre l'accès au statut de praticien hospitalier qui constitue une étape essentielle du parcours professionnel de ces médecins.

Compte tenu des réformes statutaires d'ampleur engagées depuis 2022, l'accès au grade de praticien hospitalier s'intègre dans une évolution générale de la structure des différents grades et statuts au sein des services de l'AP-HP. Ces évolutions doivent conduire les GHU à donner précocement aux jeunes praticiens des perspectives, soit de titularisation au sein de l'AP-HP, soit de collaboration leur permettant de consolider leur expérience et expertise avant de renforcer l'offre de soin régionale dans le cadre d'une mobilité vers d'autres structures.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie à horizon 3/5 ans de l'AP-HP et les perspectives qu'elle induit en termes d'activité appelle de la part des GHU un pilotage de l'évolution de leurs effectifs médicaux en cohérence avec leurs priorités stratégiques.

Enfin, la révision des effectifs 2025 devra s'inscrire dans la trajectoire budgétaire fixée par le PGFP 2024-2028 telle qu'approuvée par les autorités de tutelle. Hors mesures nouvelles validées dans le cadre des conférences stratégiques, les créations de postes de praticiens hospitaliers actées dans le cadre de la révision des effectifs 2025 devront être neutres sur l'évolution de la masse salariale et des effectifs médicaux 2025. Les révisions des effectifs de praticiens hospitaliers proposées par les GHU, qui ne seraient pas entièrement financées devront faire l'objet d'une compensation dans le cadre des conférences budgétaires pour garantir la soutenabilité de la trajectoire de la masse salariale médicale.

Dans ce contexte, la révision des effectifs de praticiens hospitaliers pour 2025 devra s'intégrer dans une analyse globale d'évolution des effectifs, avec une attention particulière portée à :

- la définition de la structure des emplois, notamment de titulaires, des services tenant compte des évolutions statutaires ;
- la priorisation des titularisations au regard des métiers en tension et de la stratégie médicale des GHU ;
- la maîtrise, à l'échelle du GHU, des impacts de la révision des effectifs de praticiens hospitaliers sur les effectifs médicaux et sur la masse salariale 2025, afin de garantir la soutenabilité financière de la révision des effectifs.

La réussite de ces objectifs repose donc nécessairement sur une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à 5 ans en identifiant les priorités de recrutements en fonction des données d'activité ou de développement de projets issus du projet médical.

Les données présentées dans le diaporama joint permettent de comparer la structure des emplois seniors au sein de chaque GHU, sur les cinq dernières années, de rappeler la progression des effectifs de contractuels et de titulaires par GHU et de préciser l'évolution des profils de candidats.

## **II. Organisation**

La procédure de la révision des effectifs hospitaliers 2025 s'inscrit dans une dynamique renouvelée. La procédure conduite par les GHU fera l'objet d'un partage avec la CME centrale et la direction des affaires médicales dans le cadre de groupes restreints, afin de présenter l'apport de la révision à la dynamique du projet médical et son impact sur les effectifs médicaux du GHU.

### Phase locale : jusqu'au 15 juillet 2024

Cette phase comprend le recensement des candidatures, les auditions et la priorisation effectuée par la commission des effectifs locale et la CMEL, en associant éventuellement les Commissions Activité Ressources locales pour tenir compte des enjeux d'activité.

À l'issue de cette phase locale, les GHU transmettront au président de la CME et à la DAM du siège une note présentant :

1. les perspectives d'évolution des effectifs médicaux et de structuration des emplois médicaux du GHU par spécialité, à horizon 2026, en lien avec le projet médical et la stratégie 3-5 ans ;
2. les services dans lesquels des postes de praticiens hospitaliers sont ouverts par redéploiement de masse salariale (conversion de postes de non titulaires pour ouvrir des postes de titulaires, mobilisation masse salariale pour permettre la publication d'un poste de titulaire vacant) ;
3. les modalités de maîtrise de la masse salariale soutenant la réalisation de la révision. Il est rappelé que l'augmentation des effectifs médicaux n'étant pas prévue dans le budget 2025, hors mesures nouvelles validées en conférence stratégique et budgétaire, le financement de la révision des effectifs devra être intégralement compensé au niveau de l'AP HP.

Les tableaux nominatifs nécessaires à la procédure de publication des postes et à l'élaboration des A3 sont à transmettre à la DAM du siège avant le 2 septembre 2024.

Phase centrale : à compter du 2 septembre 2024

La phase centrale consistera en la réunion de groupes restreints associant les GHU, la CME centrale et la direction des affaires médicales afin de partager les perspectives d'évolution des effectifs médicaux et l'intégration de la révision H dans cette dynamique.

La révision des effectifs fera l'objet d'un échange en CME centrale à l'issue de la procédure

Nous vous remercions par avance pour la qualité de la réflexion que vous allez engager pour mener à bien cet exercice à fort enjeu stratégique et pour le dialogue que nous mènerons à cette occasion.



Nicolas REVEL



Pr Rémi SALOMON